INTITULÉ DE L'ACTION

Faciliter l'inscription des jeunes primo-arrivants (jusqu'à 20 ans) dans une association sportive

OBJECTIF

Objectif stratégique 3 : Soutenir l'apprentissage de la langue et l'accès à la citoyenneté
Objectif opérationnel 3 : Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La circulaire du 28 janvier 2010 souligne le fait que « L'intégration passe aussi par la participation à la vie citoyenne, dont la vie associative est un apprentissage ».

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	En partenariat avec l'OFII et le CROS Centre. Le PRIPI propose de faciliter l'inscription à une association sportive par la prise en charge du coût de la licence.
Bénéficiaires ou public cible	Primo arrivants jusqu'à 20 ans
Territoire (région/département/ agglomération/villes/quartiers)	Territoire régional

PILOTAGE

Chef de projet/groupe de travail	DRJSCS
Partenaires	OFII, CROS, CDOS, CNDS, associations sportives locales

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Le CROS assure le pilotage régional auprès du mouvement sportif (CDOS, association sportive locale). L'OFFI informe les personnes concernées.
Prévision du coût de l'action annuel et triennal	15 000€ (soit 150 personnes pour une aide maximum de 100 €)
Financements	Budget OFII, Crédits CNDS, BOP DST

SUIVI

Calendrier de mise en œuvre	Année civile 2011
Indicateurs de résultat	Nombre de personne bénéficiaires du dispositif

ORGANISATION OPERATIONNELLE

ROLE DE LA DRJSCS

La DRJSCS assure le pilotage global du dispositif en relation avec ses partenaires. Elle finance la réalisation des supports de communication en direction des primos-arrivants.

ROLE DE L'OFFI

L'OFFI informe les primos-arrivants du dispositif, leur remet la documentation et met les personnes intéressées en relation avec le CDOS concerné.

ROLE DU CROS

Le CROS est :

- l'interlocuteur de l'OFFI pour participer aux réunions d'information des primos-arrivants.
- L'interface avec les CDOS pour piloter le dispositif au plan régional

Il reçoit la subvention CNDS et rembourse les associations sur présentation d'une facture nominative.

ROLE DU CDOS

Le CDOS accueille les primos-arrivants souhaitant bénéficier du dispositif et, après un entretien, les oriente vers l'association sportive la plus adaptée (choix de la discipline, niveau de pratique, implantation géographique etc).

ROLE DE L'ASSOTIATION SPORTIVE

Elle accueille la personne concernée, l'intègre dans ses effectifs, règle les démarches administratives sportives. Elle établit une facture nominative d'un montant maximum de 100 € (sauf cas particulier) à destination du CROS.